Centre Intercommunal d'Action Sociale TERRE D'ÉMERAUDE COMMUNAUTÉ

CONSEIL ADMINISTRATION DELIBERATION N° 2024-15

SEANCE DU 11 AVRIL 2024

Objet: Subvention Aviron VOUGLANS

Nombre de membres : En exercice : 25

Présents : 15 Pouvoirs : 6 **Date de convocation**: 05/04/2024 **Date d'affichage**: 17/04/2024

Votants:	21	Pour:	21	Contre :	0	Abstentions :	0

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril 2024 à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du CIAS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes à La Tour du Meix, sous la présidence de Monsieur MOREL Denis, Vice -Président.

<u>Délégués présents</u>: BLEUZE Michel, BORGES Marielle, BRIDE Marcel, ETCHEGARAY Josiane, GAUTHIER-PACOUD Sandrine, LUSSIANA Eddy, MOREL Alain, MOREL Denis, MOREL Patrice, PARIS Robert, PONSOT Pauline, PUGET Ginette, RENAUX Marie-Louise, RUDE Bernard, SCHAEFFER Catherine.

Excusés: BRANCHY Isabelle, BROCHOIRE Myrtille, SARRAN Jean-Louis

Excusés ayant donné pouvoir: BEVING Christophe à BLEUZE Michel, CLOSCAVET Marie-Claude à RENAUX Marie Louise, GRAS Françoise à MOREL Denis, PANSERI Marianne à MOREL Alain, PROST Philippe à LUSSIANA Eddy, ROTA Josiane à ETCHEGARAY Josiane

Secrétaire de séance : RUDE Bernard.

Rapporteur: MOREL Denis, Vice-Président

Le RAPPORTEUR,

EXPOSE

L'Association AVIRON VOUGLANS, par courrier du 8 janvier 2024, a sollicité le CIAS pour l'attribution d'une subvention.

Cette association a été créée en 2016 pour proposer l'activité à des femmes atteintes d'un cancer du sein . Depuis 2019, l'activité est ouverte à toutes les personnes atteintes de pathologie chronique ou de longue durée.

L'association a besoin de fonds pour couvrir ses frais de fonctionnement.

Il parait opportun d'accéder à la demande de l'association compte tenu du caractère social de cette opération.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

DECIDE

D'ACCORDER une subvention d'un montant de 500 € à l'association AVIRON VOUGLANS située Base Nautique de BELLECIN - 39270 ORGELET.

D'AUTORISER le Vice-Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme, Le Vice-Président, Denis MOREL

CENTRE INTERCOMMUNAL

D'ACTION SOCIALE

39 (Jura)